

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
rapports d'activité 2011

Avis de la C.C.S.P. L sur la D.S.P. Fourrière de véhicules

séance du mardi 6 novembre 2012

Participants – Membres de la Commission

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme Françoise COMBES, Adjointe au Maire
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- Mme Edith CALONNE, Conseillère municipale
- M. F. DERMIEN, association U.F.C. « Que Choisir – Rouen »
- Mme Marie-Thérèse FAURE, Union départementale des Associations Familiales

Autres participants :

- M. Bernard PERCHET, Direction des bâtiments
- M. Patrick MICHEL, Direction de la Tranquillité Publique
- M. Frédéric TREIZENEM, M.A.F.O.
- Mme. Marilyne HESRY, Direction des Finances
- Mme. Marie-Pierre DROZ, Direction des Affaires Juridiques
- Mme Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- Mme Laurence TISON, Adjointe au Maire
- Mr. Christophe LEROY, Adjoint au Maire
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller municipal
- M. Jean-Michel BEREGOVOY, Conseiller municipal
- Mr. Alain ROUZIES, association « UFC que choisir »
- Mme Annie GESLIN, association Confédération Syndicale des Familles
- Mr. Olivier RUSCH, D.G.A./ P.V.D.
- Mr. François BARDOS, Direction des bâtiments.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le Mardi 6 novembre 2012 afin d'examiner les rapports d'activité 2011 des délégations de service public (chauffage urbain Grammont, cinéma de la rue de la République, fourrière de véhicules, parcs de stationnement) et de donner son avis sur le principe de renouveler sous la forme d'une délégation de service public l'exploitation et la gestion de l'actuelle fourrière municipale de véhicules.

CHAUFFAGE URBAIN

- Monsieur Bernard PERCHET (Direction des Bâtiments) présente le rapport d'activité 2011 de la délégation de service public du chauffage urbain Grammont.

Dans un premier temps, ce dernier a rappelé les caractéristiques juridiques, techniques et financières du contrat de délégation de service public susmentionné à savoir son objet (exploitation du réseau de chauffage urbain Grammont (2008), les ouvrages et les biens concédés (ouvrages établis : chaufferie centrale, réseau de canalisations enterrées, sous-stations de raccordement au réseau / les ouvrages acquis auprès de Rouen Habitat (chaufferie Sablière, Poudrière et David Ferrand) et de Rouen Seine Aménagement (Réseaux de canalisations), les sources énergétiques (bois, gaz naturel, fioul) ainsi que les caractéristiques techniques des installations.

Dans un second et dernier temps, M. Perchet a présenté le bilan de l'activité 2011 du Chauffage urbain Grammont.

Les points suivants ont notamment été exposés :

- En 2011, le délégataire a poursuivi les raccordements des bâtiments en cours de construction sur le périmètre de la concession (cf : liste des bâtiments raccordés au 31 décembre 2011 annexée au rapport de présentation du chauffage urbain Grammont) : exemples : îlot 72A – Résidence Baudelaire, îlot 82B et 72B. Il a été précisé qu'aucune indication n'a été fournie par Rouen Habitat sur la réhabilitation ou la reconstruction de l'immeuble Jules Adeline.
- En 2011, la chaleur délivrée aux 16 sous-stations raccordées était de 11 042MWh contre 14 157 MWh en 2010 pour 15 sous-stations. Cette baisse de la consommation énergétique en 2011 s'explique par le fait que l'année 2011 fut une année très clémente notamment pendant la période hivernale.
- les combustibles utilisés, en 2011, sont: le bois (91.6%), le fioul (4%), le gaz (4.4%). Le combustible le plus utilisé reste le bois. Le fioul est utilisé en secours pour pallier à la pénurie de bois pendant la saison de chauffage. Le gaz est utilisé en appoint.
- la puissance souscrite totale reste de 8 914Kw au 31 décembre 2011,
- en décembre 2011, les tarifs étaient les suivants: R1= 28.15€ TTC/MWh, R2 (charges d'exploitation et d'investissements) = 48.59 TTC/Kw.
- le chiffre d'affaires de la délégation a connu une importante augmentation puisque, pour l'année 2011, celui-ci s'élève à 700 197€ au lieu de 689 151€ en 2010.
- En 2011, la redevance pour occupation du domaine public était de 1 725€ et la redevance pour frais de gestion et de contrôle s'est élevée à environ 19 843.48€. Le calcul de la redevance est le suivant: 3% du R1 bois (7 779.95€) + 3% du R2 (12 054.23€) = 19 843.48€.

Suite à cette présentation, Mme Jeandet-Mengual, Présidente de la Commission, a interrogé M. Perchet afin de savoir si le recours au chauffage au bois a permis de diminuer les charges en électricité et en gaz des locataires comme cela a été le cas pour les locataires des Hauts de Rouen qui ont connu une diminution de 17% de leurs charges énergétiques.

Selon M. PERCHET, ce point est difficile à évaluer puisqu'il faut connaître la consommation moyenne au mètre carré de chaque locataire, tenir compte de l'augmentation annuelle du prix du gaz et de prendre en compte les subventions obtenues dans le cadre de la DSP. De plus, il est difficilement envisageable d'établir un modèle type de tableau de bord pour un appartement.

D'après M. Treizenem (MAFO), il pourrait être envisageable d'établir un état comparatif sur la partie consommée à partir des données dont disposent les services de la Ville de Rouen. Ce dernier rejoint M. Perchet sur le fait qu'il faut prendre en compte l'augmentation du prix du gaz, de l'électricité mais aussi du prix du bois qui a fortement augmenté depuis 2009.

Pour clore les débats, la Présidente de la Commission demande à ce qu'un bilan sur le prix des charges payé par les locataires soit effectué d'ici l'année prochaine et que Rouen Habitat soit interrogé afin de savoir où on en est par rapport à la perspective de diminution de 10% des charges des locataires qui avait été envisagée à la conclusion du contrat de DSP.

Hormis cette question, aucune autre question n'a été formulée par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à ce sujet.

FOURRIÈRE DES VÉHICULES**• Présentation du rapport annuel d'activité 2011 de la DSP Fourrière**

Monsieur Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) retrace les principales caractéristiques de l'activité de la fourrière en 2011 :

- Il n'y a pas eu de nouveaux moyens (humains, matériels) mis en route sur cette période.
- L'année 2011 se caractérise par une légère baisse de l'activité.
- Le déficit d'exploitation a diminué par rapport à 2010. Cela est dû notamment à l'application des différentes hausses tarifaires.
- Le nombre minimum de réquisitions fixé par le contrat a été atteint (6173 réquisitions ont été effectuées en 2011 pour un objectif de 6 000 réquisitions). Par conséquent, la Ville n'a pas versé de pénalités au délégataire.
- La rémunération versée par la Ville de Rouen au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » s'élève, pour l'année 2011, à 12 000€, ceci représente une très faible part du chiffre d'affaires annuel du délégataire.
- En 2011, le chiffre d'affaires du délégataire a fortement augmenté (+4.74%), cela s'explique par les différentes hausses tarifaires qui ont eu lieu au cours de cette même année.
- Les augmentations tarifaires sont les suivantes : tarifs enlèvements : 2010 : 110€ / 2011 : 113€, tarifs frais de garde journalière : 2010 : 4.60€ / 2011 : 6€, tarifs frais d'expertise : 2010 : 30.50€ / 2011 : 61€.
- Il a également été précisé que l'échéance du contrat de DSP initialement fixée au 31 décembre 2012 avait été prolongée, par voie d'avenant, d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2013 pour motif d'intérêt général (recherche d'un terrain pour mettre en œuvre la prochaine DSP).

Suite à cet exposé qui a porté essentiellement sur les résultats financiers du contrat de délégation de service public de la fourrière municipale en 2011, les membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux ont posées les questions suivantes :

- En quoi consiste la prestation « déplacement de véhicules » inscrite dans le tableau financier figurant dans la synthèse de présentation du rapport d'activité 2011 de la DSP Fourrière (*Mme Combes : Adjointe au Maire*) ?

Réponse apportée par la Direction de la Tranquillité publique : la prestation « déplacement de véhicules » consiste, pour libérer une entrée, de déplacer le véhicule quelques mètres plus loin.

- Pourquoi l'année 2005 demeure la seule année où le résultat net d'exploitation est positif alors que de 2006 à 2011 celui-ci reste constamment en déficit (*Mme Calonne : Conseillère municipale*) ?

Réponse apportée par la Direction de la Tranquillité publique : concernant le résultat net d'exploitation de l'année 2005, un doute subsiste quant à sa fiabilité. En effet, pour la DTP, il existe un manque de clarté dans la restitution comptable notamment en ce qui concerne la restitution de l'exercice financier de l'activité effectuée sur la Ville. Il existe donc un vrai problème de visibilité pour savoir si l'activité est bénéficiaire ou non sur Rouen.

Le déficit de l'activité sur Rouen s'explique par le fait que la fourrière est ouverte 24h/24h et que par conséquent l'ensemble des moyens humains ne sont pas utilisés.

- Les véhicules en dehors de la Commune sont-ils comptabilisés (*M. Chekhemani : Adjoint au Maire*) ?

Réponse apportée par la Direction de la Tranquillité publique : l'enlèvement des véhicules stationnés en dehors de la Commune sont comptabilisés dans l'objectif des 6 000 véhicules réquisitionnés.

Le nombre de véhicules enlevés sur les autres communes est d'environ 200 à 230 véhicules. Ce nombre d'enlèvements supplémentaires, étant comptabilisé avec les enlèvements de véhicules effectués sur le territoire rouennais, permet de garantir l'équilibre financier du contrat de DSP.

Concernant cette problématique, les services précisent avoir engagé une prise de contact avec la CREA pour que cette dernière envisage de reconnaître d'intérêt communautaire la fourrière et reprenne de ce fait à sa charge cette compétence.

A titre de conclusion, Madame JEANDET-MENGUAL a précisé qu'en 2011 l'objectif avait été atteint et que les termes du contrat avaient été respectés. Globalement, le service est bien rendu.

Enfin, il a été rappelé que dans le cadre de la passation de l'avenant n°5 (juillet 2012) qui a prolongé d'un an la DSP, il avait été notamment acté entre la Ville et le délégataire l'exonération des redevances afin d'éviter un accroissement du déficit structurel de cette délégation.

- *Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe du renouvellement de la délégation de service public de la Fourrière municipale de véhicules :*

Madame Jeandet-Mengual, Présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a exposé à la Commission le projet de renouvellement de la délégation de service public de la fourrière municipale de véhicules conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de cette présentation, il a été rappelé que le 12 juillet 2012, un nouvel avenant a été signé entre la Ville de Rouen et la Société EFFIA Stationnement afin d'acter la prolongation d'une année supplémentaire de cette convention de délégation de service public pour motif d'intérêt général (recherche d'un terrain pour mettre en œuvre la prochaine DSP).

Conformément à cet avenant, la Ville de Rouen a, pendant cette année de prolongation, recherché et trouvé un terrain, appartenant à l'Etat, de 6000 mètres carrés situé route de Bapeaume à Rouen afin d'installer à compter du 1^{er} janvier 2014 l'actuelle fourrière (celle-ci étant obligée de quitter le terrain actuel pour les besoins du projet d'aménagement de l'Eco Quartier Flaubert).

A ce sujet, il convient, toutefois, de noter que ce terrain pour être totalement aux normes pour accueillir la fourrière, doit faire l'objet de travaux d'aménagement (soutènement, aplanissement, couverture, curage, installation des locaux, assainissement du terrain).

La Ville de Rouen a donc, dans le cadre d'un MAPA, lancé une étude afin de connaître avec précision le montant total de ces travaux d'aménagement qui sont à ajouter au coût total d'acquisition auprès de l'Etat du nouveau terrain (200 000€).

Il en est ressorti un montant total de travaux de 1 200 000€ TTC. Or et comme l'a indiqué Madame Jeandet-Mengual aux membres de la CCSPL, ce montant ne rentre pas dans les perspectives budgétaires et financières fixées par la Ville.

Au regard de ce montant de travaux, Mme Jeandet-Mengual a donc indiqué à la Commission que le projet de DSP initialement envisagé (concession de travaux : réalisation des travaux d'aménagement, renouvellement du parc de véhicules, exploitation de la fourrière confiés au futur délégataire) n'était plus réalisable en raison du risque d'infructuosité existant mais également en raison des délais restants pour procéder au renouvellement de la procédure de DSP de la fourrière (le nouveau contrat de DSP devant être applicable au 1^{er} janvier 2014, il s'avérait difficile au vu des délais de procédure pour l'attribution du contrat et du permis de construire que le futur délégataire puisse réaliser les travaux d'aménagement dans ce même laps de temps).

Malgré ce constat et quoiqu'il en soit, il a été rappelé que le contrat actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2013, la Ville devait quoiqu'il en soit relancer dès à présent la DSP.

Dans cette perspective, un nouveau montage juridique de la future DSP a donc été présenté à cette CCSPL. Il consiste à conclure une DSP de courte durée (4-5 ans) dont le seul objet serait l'exploitation de la fourrière (affermage). Toutefois, ce projet n'est envisageable que dans l'hypothèse où la Ville arrive à négocier, avec la CREA, un délai supplémentaire pour continuer pendant quelques années à occuper le terrain actuel.

Cette solution a pour points positifs de rendre possible le renouvellement de l'actuelle DSP au 1^{er} janvier 2014 et de laisser du temps supplémentaire à la Ville pour trouver un nouveau terrain, dont le coût d'acquisition et d'aménagement serait plus raisonnable que celui actuellement présenté pour le terrain situé route de Bapeaume. Ceci permettrait également de contrer le risque d'infructuosité.

Les membres présents de la CCSPL ont émis à l'unanimité un avis favorable sur le principe de renouveler sous la forme d'une délégation de service public l'exploitation et la gestion de l'actuelle Fourrière municipale de véhicules tout en actant le fait que d'éventuelles évolutions pouvaient être apportées au dossier notamment si la CREA n'accepte pas de prolonger l'occupation de la fourrière sur le terrain actuel.

Pour conclure, Madame Jeandet-Mengual leur a donc indiqué qu'ils seraient informés au fur et à mesure de la décision de la CREA et du montage juridique définitivement envisagé pour le nouveau contrat de DSP au plus tard lors de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier prochain.

Questions posées par les membres de la CCSPL lors du débat sur le futur projet de DSP de la fourrière :

1°/ *M. Chekhemani (Adjoint au Maire)* a demandé ***si dans le nouveau contrat de DSP les autres communes continuaient à bénéficier de ce service rendu par la Ville de Rouen ?*** Dans l'affirmative, ce dernier proposait d'engager des négociations avec les Communes avoisinantes afin qu'elles participent financièrement (versement d'un forfait) à ce service qui est rendu par la Ville de Rouen aux usagers rouennais et aux usagers des communes alentours (partage du risque financier entre la Ville de Rouen et ces autres Communes). Dans le cas contraire, le nouveau délégataire n'interviendrait pas.

En réponse à cette question, il a été indiqué qu'il fallait l'accord des autres communes sur cette participation financière et que la Ville présenterait de toute manière un cahier des charges qui permettrait d'être à l'équilibre financièrement.

2°/ *M. Dermien (représentant de l'association UFC-Que choisir – Rouen)* a souhaité savoir ***si la Ville avait également envisagé de gérer la fourrière non pas par le biais d'une DSP mais par le biais d'une régie directe ou d'un marché public ?***

Mme Jeandet-Mengual (*Adjointe au Maire et Présidente de la Commission*) a répondu que ce sujet avait été longuement discuté en interne avant la proposition du renouvellement de la DSP.

M. Michel (*DTP*) a ajouté que très peu de fourrières étaient gérées en régie (Toulouse), les grandes Villes comme Montpellier et Strasbourg gèrent leurs fourrières en DSP.

M. Chekhemani a rappelé que même avant 2005 (date de l'entrée en vigueur de l'actuel contrat de DSP) la Fourrière de la Ville de Rouen était gérée en DSP.

De plus, pour la Ville de Rouen, la reprise en régie ou en marché public de la fourrière présente un risque financier trop important (reprise du personnel, rachat des véhicules et achat du terrain...).

CINEMA DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

Madame JEANDET-MENGUAL a présenté la synthèse du rapport annuel d'activité 2011 de la DSP Cinéma.

Lors de la présentation du rapport annuel d'activité, les points suivants ont été exposés:

- 124 879 spectateurs ont fréquenté le cinéma en 2011 contre 105 000 en 2010, soit une augmentation d'environ 20%.
- Le chiffre d'affaires s'élève à 606 334.40€,
- le résultat net comptable est déficitaire pour l'année 2011 mais ce déficit est couvert par la société mère Noe Cinémas,
- le prix du ticket moyen par spectateur est de 5,08€ (prix équivalent à celui de l'année dernière),
- 396 films ont été projetés dont 221 long-métrages en exclusivité (387 étaient classés « Art et Essai », 37 labellisés « Recherche », 41 labellisés « jeune public » et 89 labellisés « répertoire »),
- en 2011, 98% de la programmation était composée de film Art et Essai contre 90% en 2010,
- 21 films sont projetés en moyenne par semaine contre 20 exigés dans le cahier des charges soit une moyenne de séances de 210 par semaine contre 190 demandées au cahier des charges,
- accentuation de l'intégration du cinéma Omnia en 2011 dans le domaine culturel rouennais avec la mise en place de nouvelles actions partenariales (opération « opéra et cinéma »/ partenaire Opéra de Rouen ou bien encore accueil de la journée des cadres de la Ville de Rouen / Tarifs réduits proposés aux agents municipaux par le biais du COSC). Le cinéma Omnia a également participé au festival télérama, à la fête du cinéma, à l'opération tous au cinéma....

Madame JEANDET-MENGUAL a également précisé que la difficulté sur les années à venir pour le Cinéma Omnia serait d'atteindre le nombre de spectateurs exigés dans le cahier des charges en raison de l'existence d'une concurrence forte sur le territoire rouennais (présence des cinémas UGC, Pathé et le Melville présentant tous des films classés art et essai).

Le nombre de salles de cinéma dans le centre-ville rouennais est trop important par rapport au nombre total de spectateurs à Rouen.

En conclusion, Mme JEANDET-MENGUAL a précisé qu'en 2011 aucun problème majeur dans la gestion du contrat de DSP n'avait été constaté puisque les termes du cahier des charges ont été respectés. La bonne qualité du service public est reconnue tant par la Ville que par les usagers.

Enfin, il est précisé qu'en 2012 l'Omnia a obtenu l'ensemble des labels existants (label Europa Cinéma ainsi que les 4 labels Art et essai) et les subventions qui en découlaient. Le délégataire a également procédé à la numérisation des salles audiovisuelles pour un montant de 233 000€ TTC. Pour la Ville, le contrat de DSP évolue donc normalement.

Suite à cette présentation, Mme Calonne (Conseillère municipale) a demandé pourquoi la CNC a retiré au Cinéma le Melville le label Art et Essai ?

A ce sujet, Madame Jeandet-Mengual a précisé que le label art et essai et les subventions qui en découlaient ont été retirées au Melville non pas parce que le label art et essai a été attribué à l'Omnia mais uniquement en raison de l'existence de problèmes dans la gestion financière actuelle du cinéma le Melville.

PARCS DE STATIONNEMENT

A titre de préambule, il est indiqué aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux que la Direction des Affaires Juridiques présentera de façon générale les résultats financiers générés par l'exploitation de l'ensemble des parkings publics en ouvrage gérés en délégation de service public.

Quant à la présentation détaillée des résultats financiers de chaque parking, il est indiqué que celle-ci figure dans la synthèse de présentation des rapports annuels d'activité des DSP parkings qui a été communiquée par courriel à l'ensemble des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Direction des Affaires Juridiques a alors procédé à la présentation des rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage (parking de la Bourse, de l'Espace du Palais, de la Gare, de la Pucelle et Saint-Marc).

Les principaux éléments mis en évidence sont les suivants :

Fréquentation horaire:

En 2011, la fréquentation horaire a fortement diminué pour la plupart des parkings à l'exception du parking de la Gare (+10.63%).

Concernant l'exercice budgétaire 2011, les recettes afférentes à la fréquentation horaire de l'ensemble des parkings de la Ville a diminué de 4% par rapport à l'année 2010. Cette diminution reflète la baisse du chiffre d'affaires constaté dans le parking de l'Espace du Palais (-4.02%), et le parking de la Pucelle (-4%).

Pour les autres parkings (parking de la Gare, de la Bourse et Saint-Marc), le chiffre d'affaires de la fréquentation horaire a augmenté par rapport à 2010, ceci s'explique notamment par les augmentations tarifaires et les campagnes promotionnelles.

Abonnés:

De façon générale, le nombre d'abonnés a augmenté de 5% en 2011.

Deux parkings (la Pucelle (+27%) et Saint-Marc (+9%)) ont vu leur nombre d'abonnés augmenter contrairement aux parkings de l'Espace du Palais (-0.12%), de la Gare (-8.81%) et de la Bourse (-30%) qui ont constaté une perte d'abonnements.

L'augmentation des abonnés aux parkings de la Pucelle et Saint-Marc a permis de compenser en partie la perte importante d'abonnements constatée dans les trois autres parkings.

Cette augmentation s'explique par l'application d'augmentations tarifaires en 2011 et par la mise en place de plusieurs campagnes promotionnelles menées par les délégataires.

Grâce à cette augmentation, le chiffre d'affaires total des abonnements a fortement augmenté en 2011 (+4%). Seul le chiffre d'affaires « abonnements » du parking de la Gare a subi une diminution importante en 2011 suite à la résiliation de 12 abonnements par l'agence Régionale de Santé.

Tarifs :

En 2011, trois parkings (parking de l'Espace du Palais, de la Pucelle et de Saint-Marc) ont augmenté leurs tarifs. Quant aux tarifs du parking de la Gare et de la Bourse, ces derniers sont stables depuis 2009.

A l'issue de cette présentation par la DAJ, M. Treizenem (M.A.F.O.), sur la demande de Mme Jeandet-Mengual, a formulé des observations sur la rentabilité des parkings en ouvrages gérés en délégation de service public et sur le montant des redevances perçues par la Ville.

- Sur la rentabilité des parkings en ouvrage gérés en DSP :

Selon son analyse, l'examen des comptes de résultats des différents parkings fait ressortir que les « petits parkings » comme le parking de la Bourse sont peu rentables par rapport aux autres parkings au motif que le poids des charges financières liées au personnel pénalise fortement leurs résultats financiers.

Concernant les parkings publics gérés par Vinci Park (parking de la Pucelle et parking Saint-Marc), il est indiqué que les résultats financiers de ces deux parkings permettent, malgré leur déficit, une grande marge de rentabilité. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les investissements du délégataire en début de concession ont été amortis générant un résultat d'exploitation plus élevé.

Sur ce point, la DAJ a fait remarquer que la Société Vinci Park avait effectué en 2012 de nombreux travaux

dans le parking Saint-Marc (remplacement du matériel de péage, mise en sécurité du parking...) engendrant un investissement financier important de leur part.

Afin de conclure sur la rentabilité des parkings, M. Treizenem a toutefois précisé que les parkings étaient dans leur globalité gérés correctement.

- **Sur le montant des redevances perçues par la Ville :**

A ce sujet, M. Treizenem a précisé que le mode de calcul et donc de perception des redevances était variable d'un parking à un autre. En effet, les anciens contrats de DSP, contrairement aux autres contrats plus récents, ne prévoient pas d'asseoir le montant de la redevance sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

C'est donc pour cette raison que la Ville procède actuellement à la renégociation des redevances pour la plupart des parkings gérés en DSP (parking de la Gare, parking de l'Espace du Palais...).

• **Questions-débats:**

La présentation des rapports annuels d'activité des parcs de stationnement n'a soulevé aucune question des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Seul le représentant de l'association « UFC Que Choisir » a souhaité prendre la parole tout en indiquant que sa remarque était hors sujet par rapport à l'ordre du jour (présentation des résultats financiers des parkings publics en ouvrage gérés en DSP). Il a toutefois fait part de son observation à savoir que les parkings relais de la CREA étaient trop éloignés du centre-ville.

L'ensemble des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lui ont répondu que c'était le but recherché dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement mise en place sur le territoire rouennais. En général, les parkings relais sont situés à l'extérieur des centres villes afin de favoriser l'utilisation, par les usagers, des transports intermodaux (bus, tramway, vélos...) pour se rendre dans les centres villes et limiter la concentration de véhicules dans ces zones urbaines.

Lors de cette discussion, Mme Calonne (Conseillère Municipale) a uniquement ajouté qu'il serait nécessaire de remettre des navettes horaires bus plus fréquentes au départ des parkings relais.